



## Effacement de casier judiciaire?

Par **tatane**, le **20/10/2014** à **21:43**

bonjour, bonsoir à tous

voilà j'ai actuellement un soucis. J'ai eu aujourd'hui une proposition D'EMBAUCHE. Que du bonheur, mais un soucis vient couper mon bonheur.

Cette proposition consiste à travailler dans le nucléaire, en déplacement dans toutes la France.

Le soucis, c'est que j'ai un casier judiciaire.

j'ai été juger en 2006 pour une conduite sans permis en état d'ivresse. ( j'avais 17 ans / 18 ans )

en 2009 conduite sur l'emprise de stupéfiant ( permis retiré )

en 2009 complice d'escroquerie de cheque ( 3mois ferme + 6 mois de sursis qui tombe, donc 9 mois ), j'ai eu la mise en place du bracelet électronique.

en 2013 violence conjugale ( une gifle dans la figure de ma copine, pour une histoire banal ). retenez pas se gestes, c'est pas se que vous penser je suis pas quelqu'un de violent, mais se jour la il a eu une gifle qui est parti. bref :/

j'ai donc été condamné a 2 mois de prison ferme, par le juge étant donné que j'ai pas été au rendez vous ( ayant oublié, pendant cette mauvaise période ).

Je suis donc actuellement suivit par le SPIP pour convertir la peine en placement électronique ( le bracelet ) sa dois être mis en place vers decembre 2014.

Pensez vous, ou connaissez vous, que je puisse faire une demande d'effacement de cassier judiciaire. ayant encore une affaire en cours. ou pensez vous qu'il pourrais faire " une faveur " pour la raison "EMBAUCHE "

depuis l'année 2009, j'ai rencontré ma copine avec qui j'ai eu 2 enfants, une de 18 mois et la dernière qui a eu 2 mois.

Je n'en fais plus de bêtises, si vous voulez j'ai tout arrêté pour me consacrer à mon avenir. Je travaille dans la même boîte depuis mars 2011. J'ai toujours travaillé depuis, sauf qu'il n'y a plus de boulot dans l'industrie et l'avenir étant le nucléaire.

Mon patron désire m'embaucher, mais connaissant mes problèmes juridiques, désire que je trouve une solution de mon côté. Et je dois revenir le voir avec cette solution.

En clair il veut m'embaucher, ensuite payer toutes mes formations & accès etc..., mais seulement si je suis autorisé à y rentrer, il ne veut pas financer & embaucher, si il m'y est impossible de y rentrer.

Comment la justice prendra mon cas ?

laisser quelqu'un est déjà bien intégrer au monde du travail, continuer son chemin ?

Ou refuser et me renvoyer dans le monde du " POLE EMPLOIE ". et qui risque de perdre la raison " plus croire à l'avenir etc.."

J'ai déjà payé mes erreurs, compris beaucoup de choses dans ma vie, et je les paie encore à cette heure-ci.

J'ai tout à gagner, mais beaucoup à perdre dans cette situation.

Veuillez m'aider s'il vous plaît  
en vous remerciant d'avance

Par **ravenhs**, le **20/10/2014 à 22:01**

Bonsoir,

Le casier judiciaire est composé de 3 volets (ou bulletins), le n°1, le n°2 et le n°3.  
Le n°1 ne peut être demandé que par l'autorité judiciaire et comporte toutes vos condamnations depuis votre naissance et ne s'efface jamais.

Le n°2 ne peut être demandé que par certaines administrations pour des raisons de sécurité notamment (c'est votre cas).

Le n°3, le moins complet (car les infractions s'effacent passées un certain délai) et la personne concernée peut le demander.

Dans votre cas, il faut déposer une requête en effacement de B2 (ça n'effacera pas le volet numéro 1 mais votre employeur ne peut demander que le volet n°2).

Cette demande est à effectuer auprès du procureur de la République compétent dans le ressort du Tribunal qui a rendu la dernière condamnation en date. Vous devez justifier d'un intérêt particulier à voir effacer cette condamnation (le travail est en général une bonne raison). Cette requête peut être déposée sans avocat mais le recours à un professionnel du

droit est conseillé si vous voulez mettre toutes les chances de votre côté.

Bon courage.

Par **tatane**, le **20/10/2014** à **22:06**

cest donc mon seule recours ?

Par **ravenhs**, le **20/10/2014** à **22:47**

Non, vous pouvez aussi acheter une DeLorean.

Par **tatane**, le **20/10/2014** à **22:52**

mdr, je prefere payer mon passer lol ;)

Par **ravenhs**, le **20/10/2014** à **22:55**

Vous avez déjà payé votre dette puisque vous avez été jugé et condamné, maintenant faut construire l'avenir :)

Bon courage.

Par **tatane**, le **21/10/2014** à **17:46**

je vais envoyer une lettre au juge en expliquant mon cas.

:(

Par **Moien91**, le **25/01/2015** à **15:12**

Seul requête pour vous contactez le bureau du Procureur de la République et demander l'effacement des condamnations inscrit sur votre B2, que ce soit un jugement au Tribunal d'instance ou correctionnel.

Bon courage à vous.